
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 24 mai 2019 à 13 h 30
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, mairesse suppléante
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 35.

CA19 25 0166

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 mai 2019.

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée par les membres du conseil.

CA19 25 0167**Désignation du nouveau maire d'arrondissement suppléant de l'arrondissement et des mairesses suppléantes substitués.**

VU l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

ATTENDU QUE le maire d'arrondissement a démissionné de ses fonctions;

ATTENDU QU'il devient ainsi nécessaire de pourvoir à la fonction de mairesses suppléantes substitués;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par les conseillers Richard Ryan et Alex Norris
et les conseillères Marie Plourde, Maeva Vilain et Marianne Giguère

et résolu :

D'abroger la résolution CA18 25 0504 adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2018.

De désigner monsieur Alex Norris, conseiller de la ville, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période couverte du 24 mai 2019 jusqu'à la tenue du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.

De désigner mesdames Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, à compter du 24 mai jusqu'au 30 juin 2019, à titre de mairesse suppléante substitut, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, à titre de mairesse suppléante substitut, à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'à l'assermentation du nouveau maire ou mairesse d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1190482007

CA19 25 0168**Levée de la séance.**

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 mai 2019. Il est 13 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Josefina Blanco
Mairesse suppléante d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.